**EPU33**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de l’Albanie**

**6 mai 2019**

Merci, M. le Président.

Le Canada accueille favorablement les progrès enregistrés par l’Albanie depuis le dernier examen, et en particulier les mesures prises pour renforcer l’égalité entre les hommes et les femmes. Des mesures supplémentaires pourraient cependant être adoptées afin d’assurer le plein respect des droits fondamentaux de tous.

Le Canada recommande que l’Albanie :

1. Poursuive la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment en affectant les ressources nécessaires à la lutte contre la violence faites aux femmes.
2. Favorise la liberté des médias en enquêtant et en prenant des mesures pour s’assurer que les lois contre la diffamation et la calomnie ne soient pas instrumentalisées pour lancer des poursuites visant à intimider des journalistes.
3. Prenne des mesures supplémentaires pour mettre fin à l’incertitude légale et à l’informalité dans le domaine des droits de propriété, en particulier dans les zones rurales, en clarifiant les critères permettant de bénéficier d’un droit de propriété et en remédiant aux cas de propriétés non enregistrées.